

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_083**

**BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025**
Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	40
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**DEL2024_083 : BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,
- Vu la délibération n°DEL2023_030 du 11 avril 2024 adoptant le budget principal 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 2 décembre 2024,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2024.

Considérant qu'il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des crédits inscrits au titre de l'année 2024.

Considérant les crédits inscrits au titre de l'année 2024.

Chapitre Article	Section Investissement - Crédits inscrits en 2024	Montant	25%
C20	Immobilisations incorporelles	426 473.00	106 618.25
202	Frais de réalisation de documents d'urbanisme	15 000.00	3 750.00
2031	Frais d'études	277 000.00	69 250.00
2051	Logiciels-licences	1 050.00	262.50
2041411	Fonds de concours aux communes	133 423.00	33 355.75
C21	Immobilisations corporelles	1 306 098.57	326 524.64
2152	Installation de voiries	19 000.00	4 750.00
21532	Réseaux d'assainissement	4 000.00	1 000.00
21561	Matériel roulant	5 250.00	1 312.50
21568	Sécurité incendie	110 000.00	27 500.00
215731	Matériel roulant	150 000.00	37 500.00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	3 600.00	900.00
215741	Installations, matériel, outil. tech. des cantines scolaires	2 686.60	671.65
21578	Autre matériel technique	10 000.00	2 500.00
2158	Autres inst., matériel, outil. Techniques	67 044.82	16 761.21
2181	Install. Générales, agencements	182 780.00	45 695.00
21831	Matériel informatique scolaire	9 000.00	2 250.00
21838	Autre matériel informatique	2 033.00	508.25
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	27 197.60	6 799.40
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 081.00	3 770.25
2188	Autres immobilisations corporelles	698 425.55	174 606.39
C23	Immobilisations en cours	2 665 224.00	666 306.00
2313	Constructions	1 965 224.00	491 306.00
2317	Immo. Corporelles reçues mises à dispo	700 000.00	175 000.00
TOTAUX		4 397 795.57	1 099 448.89

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président, jusqu'à l'adoption du budget principal 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts par chapitre au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, être l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN.